

# DÉFENSE

N° 5

23 février 2022

## La Défense continue d'investir dans son personnel

### Revalorisation de la rémunération du personnel militaire à partir de mars 2022

Chers collaborateurs et collaboratrices,

Avec le plan STAR et la revalorisation de la profession militaire, la transformation de la Défense passe à la vitesse supérieure. De la sorte, les investissements de la Défense augmenteront encore dans les années à venir. De nouveaux équipements sont acquis ou font leur entrée et d'importants projets d'infrastructure sont lancés. En outre, les investissements dans le personnel doivent continuer et le recrutement accru doit être maintenu.

Le personnel de la Défense a été rudement mis à l'épreuve ces dernières années. Cependant, votre flexibilité, votre engagement et votre persévérance pour traverser cette période difficile témoignent de beaucoup de professionnalisme et de courage. La plus grande richesse de la Défense est en effet son personnel. Celui-ci est le moteur du département et est la condition essentielle à sa reconstruction et transformation. C'est pour cela qu'il est au cœur du plan « People Our Priority ».

La Défense travaille depuis un certain temps à une vaste revalorisation de la profession militaire en accordant une attention particulière à l'environnement de travail, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et en offrant de nouvelles possibilités de carrière. L'augmentation de la rémunération est également un point d'action important. Cette augmentation contribuera à la revalorisation de la profession militaire et augmentera davantage l'attractivité et la compétitivité de la Défense en tant qu'employeur. Avec cette position renforcée, la Défense entend attirer de nombreux nouveaux talents tout en préservant les talents actuels et leurs connaissances. Les premiers résultats de ce travail se concrétisent maintenant. Outre l'octroi de chèques-repas à partir de novembre 2022 (voir Flash numéro 3 du 7 février 2022), une étape importante dans la révision de la rémunération sera franchie à partir de mars 2022. Pour la première fois en vingt ans, une augmentation de la rémunération du personnel militaire est réalisée.

*Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible*



Éditeur responsable : Général-major Guido Hart  
Rue d'Evere 1, 1140 Bruxelles – 9-6321-17347 – [www.mil.be](http://www.mil.be)



Cette revalorisation sera mise en œuvre en plusieurs phases entre mars 2022 et janvier 2024 et consiste en une combinaison d'augmentation du salaire et/ou d'une attribution d'une nouvelle allocation de carrière. La première phase entrera en vigueur à partir de mars 2022, avec un impact concret sur les fiches de paie à la fin de ce même mois. Nous espérons que vous en serez satisfaits. Cette augmentation sera différente d'une personne à l'autre, en fonction de votre catégorie de personnel, de votre grade et de votre ancienneté. Afin d'informer tous les militaires de l'impact de cette revalorisation de leur rémunération, nous lançons une campagne d'information avec, entre autres, une page intranet et des briefings aux différentes catégories de personnel.

Cette revalorisation constitue un investissement crucial dans le personnel militaire. Notre personnel civil continue également à recevoir toute notre attention. Pour cela, nous travaillons en étroite collaboration avec la Fonction Publique, compétente pour notre personnel civil.

Cependant, les années à venir seront encore exigeantes et nous continuerons à compter sur votre engagement. Ensemble, nous devrons convaincre de nombreux jeunes de choisir une carrière à la Défense afin de pouvoir faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés et de transformer et moderniser davantage la Défense.

Soyez convaincus de notre investissement à vos côtés.

Avec tous nos remerciements pour votre engagement sans faille,



Ludivine Dedonder  
Ministre de la Défense



Michel Hofman  
Amiral  
Aide de Camp du Roi  
Chef de la Défense